

Branche Eau

قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N° DRH/DE/2013

11 SEP. 2013

2 / 6 9 6 0

**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT  
D'UN CHAUFFEUR**

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1er kaada 1432 (29 septembre 2011) portant promulgation de la loi n°40-09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) ;
- Vu le statut de l'ONEP régissant provisoirement le personnel de l'ONEE-Branche Eau ;

**LE DIRECTEUR GENERAL**

**D E C I D E**

**Article I :** L'ouverture d'un concours pour le recrutement d'un chauffeur échelle E 01 ONEE-Branche Eau destiné à la **STEP Khénifra**.

**Article II :** Le nombre de postes mis en compétition est fixé à **un (01)**. Seuls les candidats résidant dans **La Province de Khénifra** concourront pour le poste mis en compétition.

**Article III :** Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

Niveau	Spécialité
1ère AS (Ancien Régime) Ou Niveau 7ème Année fondamentale (Nouveau Régime)	Permis de conduire- Catégories B – C et D

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de moins de 25 ans à la date du 31/12/2013.
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.
- Avoir un permis de conduite catégories B, C et D.

**Article IV : Consistance du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite.
- Un curriculum vitae (C.V).
- L'original du certificat de scolarité justifiant la possession d'un niveau minimum de la 7ème Année fondamentale.
- Copie légalisée du permis de conduire pour les catégories B, C et D
- Copie légalisée de la carte d'identité nationale (CIN).

.. / ..

**Article V:** Les demandes de candidature qui seront prises en considération sont celles parvenues à la Direction Régionale Centre Sud Meknès sise à 20 Rue Antsirabe ville nouvelle Meknès BP 54 Meknès avant le **30 SEP. 2013** (Dernier jour de dépôt). La date du bureau d'ordre fait foi.

**Article VI :** Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves écrites suivantes :

**1) Epreuves écrites :**

- a) Une épreuve de spécialité (Mécanique Auto).
- b) Une épreuve d'arabe.
- c) Une épreuve de français.

**2) Un test de conduite :** Il sera mené par un cabinet externe. Les candidats admis aux épreuves écrites avec une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20, sans avoir obtenu de note éliminatoire, seront convoqués à ce test.

**Article VII : Modalités de déroulement du concours :**

Epreuves	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	3	< 10/20

**Article VIII : Publication des résultats :**

La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : [www.onep.ma/recrutement.htm](http://www.onep.ma/recrutement.htm) et [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)

**Article IX :** Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

Le Directeur Général

ALI FASSI FIHRI